



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 13 OCTOBRE 2020

Présents : M. ROUX Alain, M. HENON Christian, Mme NOIR Magali, Mme RICHARD Fanny, M. LOPEZ CONTRERAS Jean-Louis, M. PONCET Jean-Paul, M. GUFFON Alain, Mme PAGNIER Sophie.

Étaient absents : M. MASSARIA Vincent, M. MARCHAND Rémi, Mme NOËL Sylviane.

Secrétaire de séance : Magali NOIR

Début de la séance à 18h15

Ordre du jour :

1 – Attribution de subventions - 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la municipalité souhaite soutenir les associations de la commune et le Collège Anthonioz de Gaulle, le conseil municipal décide d'accorder une subvention à :

Bibliothèque « Point Virgule »	750.00 €
Anciens combattants AFN	250.00 €
Souvenirs français	100.00 €
Ski Club Nancéen	500.00 €
Association « Lou Montagnis »	150.00 €
Association « Lou p'tious »	1 200.00 €
Romme 1300	500.00 €
Club de l'amitié	250.00 €
Collège Anthonioz de Gaulle	144.00 €

2 - Désignation des délégués au sein du Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Annemasse-Bonneville

Vu l'article L1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que les communes de Arâches-la-Frasse, Cluses, Le Reposoir, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy-sur-Cluses, Scionzier et Theyez font partie du Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Intercommunal Annemasse – Bonneville,

Considérant que lesdites communes forment le collège des communes isolées qui doit désigner par une délibération concordante de chaque conseil municipal 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants nominativement rattachés,

Monsieur le Maire expose qu'une liste de candidats a été élaborée et arrêtée à l'unanimité des membres du bureau de la 2CCAM qui représentent l'ensemble des communes concernées, lors de la réunion du 31 août 2020. Elle est composée de :

Titulaires	Suppléants
Joël MOUILLE	Eric COUDURIER
Magali NOIR	Pierrine CHIAVARO
Jean-Pierre STEYER	Didier PASQUIER
Eric MISSILLIER	Marie-Paule BAY
Johann RAVAILLER	Jeanne VAUTHAY
Sandro PEPIN	Josette DUMONT
Marie-Pierre PERNAT	Christian HENON

Monsieur le Maire soumet au vote la liste proposée et sont élus à l'unanimité :

Titulaires	Suppléants
Joël MOUILLE	Eric COUDURIER
Magali NOIR	Pierrine CHIAVARO
Jean-Pierre STEYER	Didier PASQUIER
Eric MISSILLIER	Marie-Paule BAY
Johann RAVAILLER	Jeanne VAUTHAY
Sandro PEPIN	Josette DUMONT
Marie-Pierre PERNAT	Christian HENON

3 – Désignation du délégué au sein de l'assemblée générale de la SAEM Les Cuisines du Faucigny :

Est élue à l'unanimité Madame PAGNIER Sophie.

4 – Astreintes agent technique saison 2020 / 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de redéfinir la période pour les astreintes de l'agent communal chargé du déneigement des voies communales pour la saison d'hiver 2020 - 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** à l'unanimité que la période d'astreintes pour le déneigement est fixée :
➔ Du 16 novembre 2020 au 11 avril 2021 inclus
- **FIXE** l'indemnité d'astreintes à la somme de **149.48 €** par semaine.

5 – Tarifs des remontées mécaniques saison 2020-2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à l'issue de plusieurs réunions avec la station du Reposoir et afin de travailler dans un esprit de partenariat, les produits (forfaits saison et semaine) des remontées mécaniques pratiqués par les deux stations ont été harmonisés. Désormais, les forfaits saison pris à Romme seront valables sur le domaine skiable du Reposoir et vice versa. Par ailleurs, tout achat d'un forfait saison acheté durant la période de vente promotionnelle donnera droit à des offres dans différentes structures de la 2CCAM (piscine, musée, etc...).

Détail des tarifs :

Forfaits Romme extension Reposoir ou Reposoir extension Romme	Journée	½ journée (à partir de 13h) 9 h – 13 h	Semaine = 6 jours de ski valable sur les 2 stations	Prévente saison	Saison	ASLIE	APE LOISIRS PLUS
Adulte	12 €	9 €	66 €	95 €	125 €	10 €	10 €
Enfant	9 €	7 €	51 €	65 €	85 €	7.50 €	7,50 €
Famille (prix/pers dès 2 adultes + 2 enfants)			55 €				
Montée simple : 2 € Forfait initiation journée adulte ou enfant (courbe + fil-neige): 5 € Forfait lève tard adultes (11h – jusqu'à la fermeture du domaine) : 11 € Forfait sénior (de 65 ans à 75 ans) : 7,50 € Forfait lève tard enfants (11h – jusqu'à la fermeture du domaine) : 8 € Télé corde : Gratuit							

6 – Tarif du déneigement des particuliers saison 2020/2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les conditions de prix et de perception sont de 55 €.

7 - Horaires et dates d'ouverture de la station de ski et du foyer saison 2020-2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commission ski s'est réunie courant septembre 2020 et propose les horaires ci-dessous pour l'ouverture et la fermeture de la station de ski :

POUR LES RM

	Noël	Janvier	Février	Mars
Lundi	9h – 16h30	11h – 16h30	9h – 17h	9h – 17h
Mardi	9h – 16h30	Fermé	9h – 17h	9h – 17h
Mercredi	9h – 16h30	9h30 – 16h30	9h – 17h	9h – 17h
Jeudi	9h – 16h30	Fermé	9h – 17h	9h – 17h

Vendredi	9h – 16h30	11h – 16h30	9h – 17h	9h – 17h
Samedi	9h – 16h30	9h – 16h30	9h – 17h	9h – 17h
Dimanche	9h – 16h30	9h – 16h30	9h – 17h	9h – 17h

POUR LE FOYER

	Noël	Janvier	Février	Mars
Lundi	9h – 19h	11h – 17h	9h – 19h	9h – 17h
Mardi	9h – 19h	Fermé	9h – 19h	9h – 17h
Mercredi	9h – 19h	9h30 – 17h	9h – 19h	9h – 17h
Judi	9h – 19h	Fermé	9h – 19h	9h – 17h
Vendredi	9h – 19h	11h – 19h	9h – 19h	9h – 17h
Samedi	9h – 19h	9h – 19h	9h – 19h	9h – 17h
Dimanche	9h – 19h	9h – 19h	9h – 19h	9h – 17h

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir la station du 19 décembre 2020 au 7 mars 2021.

Suivant l'enneigement, une préouverture de la station de ski pourrait être envisagée le samedi 12 et le dimanche 13 décembre.

8 – Date de prévente des forfaits de ski saison 2020 - 2021

Le Conseil Municipal décide que la période de prévente des forfaits de ski pour la saison d'hiver 2019/2020 s'effectuera du :

- **1^{er} décembre 2020 au 31 décembre 2021**

Les préventes seront réalisées à l'**office du tourisme à Cluses du 01/12/2020 au 31/12/2020** et au **Foyer de ski de Romme du 19/12/2020 au 31/12/2020**.

En cas d'absence de neige le Conseil Municipal autorise la prolongation de la prévente des forfaits. Cette date sera communiquée au régisseur, à l'office Intercommunal de Tourisme et au receveur municipal.

9 - Autorisation de procéder au recrutement d'agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer afin d'autoriser :

- Le recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ;
- Le recrutement d'agents contractuels sur un emploi permanent pour faire face aux besoins liés à l'accroissement saisonnier d'activité ;
- Le recrutement d'agents contractuels de remplacement (congé maladie, maternité....).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des recrutements énoncés ci-dessus.

10 – Tarifs des secours sur piste : SAISON 2020 - 2021

1°) Evacuation du blessé par le pisteur-secouriste ou la personne chargée des secours sur les pistes :

- Le montant de **165 €** pour l'évacuation du blessé :
 - Du domaine skiable au foyer de ski,
 - Du domaine skiable au parking des Chavannes

2°) Evacuation du blessé par le pisteur-secouriste ou la personne chargée des secours sur le secteur hors-piste : **300€**

3°) Intervention des **sapeurs-pompiers** de Cluses et de Scionzier : Soit un montant de **162 €** pour l'évacuation du blessé du foyer de ski ou du domaine skiable.

4°) Intervention du prestataire **ATS AMBULANCES** pour le transport des blessés depuis le foyer ou sur le parking des Chavannes : **135 €**.

L'intervention de ce prestataire fait l'objet d'une convention de prestations de services pour cette saison.

5°) Intervention du pisteur-secouriste pour les blessures légères : **50 €**

6°) Les montants des frais seront perçus par le biais d'un titre de recette adressé au particulier par le biais du trésor public de Cluses.

Après lecture le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les tarifs des différentes interventions qui seront pratiquées sur le domaine skiable, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le prestataire et à percevoir les frais par le biais d'un titre de recette adressé par Monsieur le Percepteur de CLUSES.

11 – Tarifs des locations de ski, matériel de glisse, boissons et produits snack : Saison 2020 - 2021

Les tarifs des locations de ski, jeux, matériel de glisse, confiseries, boissons, produits snack, pour la saison 2020/2021, restent inchangés par rapport à l'an dernier. Ces tarifs sont librement consultables en mairie.

12 – Signature d'une convention financière et d'autorisation d'intervention avec l'ONF

L'Onf, désigné le réalisateur, est mandaté par le parrain l'entreprise Helvétia qui souhaite s'investir dans cette opération au profit de la protection de la forêt en accordant un soutien financier à ce projet de plantation au profit de notre commune.

Notre commune met à disposition ses terrains concernant les parcelles 37, 40, 42, 43, 46, 48, 49 qui feront l'objet des travaux de plantations.

Les travaux seront financés :

- Par le parrain à hauteur de 50 000€, au bénéfice de notre commune, pour les travaux de plantations et une partie des entretiens, dont le dégagement de la régénération naturelle.
- Par la commune qui s'engage à assurer le financement de l'opération à hauteur de 10.000 € pour les actions de communication (fourniture des panneaux) et l'entretien des plantations sur une année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les termes de la convention financière et d'autorisation d'intervention avec l'ONF
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rattachant

13 – Décision modificative n° 1 : Budget bois 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de corriger le montant du budget 2020 comme suit :

Fonctionnement dépenses :

Compte 678 : - 10 000 €
Compte 61524 : + 8 000 €
Compte 627 : + 2 000€

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative d'ajustement du Budget bois 2020 ci-dessus.

14 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2019

Le rapport sur l'eau de l'année 2019 a été établi à l'appui du rapport du délégataire du service public (Véolia) pour la production et la distribution d'eau potable.

Après exposé et en avoir débattu et délibéré,

Le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable au contenu du rapport portant sur le service de production et de distribution d'eau potable de l'année 2019,
- Dit que ce rapport est mis à la disposition du Public à la Mairie.

15 – Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe des remontées mécaniques :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le coût des travaux et des aménagements prévus en 2020 ont entraîné une perte de revenus substantielle pour le budget des remontées mécaniques. Ce déséquilibre ne pouvant être financé sans augmentation excessive des tarifs, la couverture de ces dépenses doit faire l'objet d'une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 10 000 €.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'opération exposée.

16 – Vente de mobilier communal – Le Foyer de ski

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au remplacement des tables et bancs du foyer de ski, il est proposé de céder aux habitants de la Commune l'ensemble ci-dessous au prix de 20 € :

- Une table + 4 chaises

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de vente d'un **ensemble « une table + 4 chaises » au prix de 20 €.**

Questions diverses :

La commune offre des bons cadeaux aux couturières en remerciement de leur aide pour la confection de masques au printemps dernier.

L'installation de la fibre optique est toujours en cours d'étude entre Romme et le Reposoir afin de définir exactement son passage.

Une demande de vente ambulante a été faite sur la commune à raison d'une fois par semaine. Celle-ci concernera des produits frais et de l'épicerie.

Bois :

- Un projet est en cours d'étude pour les débroussailllements afin d'améliorer la circulation et le pâturage des troupeaux ainsi que les habitats naturels favorables au tétras-lyre et favoriser la repousse de l'herbe. Deux sites seront concernés : Pâturage des Etossons et pâturage de Vormy.
- Une barrière a été mise en place sur la route de Vormy afin de limiter la circulation aux 2 roues motrices. Il est cependant possible de passer sur le côté avec un 4 roues motrices. Une clef sera distribuée au PGHM, l'ONF et à la gendarmerie. Pour toutes personnes voulant monter sur Vormy avec une remorque, une clef sera à disposition en mairie.

Bâtiments :

- Une rencontre avec le SYANE est prévue afin de présenter un projet d'accompagnement sur l'amélioration de la consommation énergétique des bâtiments communaux.
- La mise aux normes des ERP est en cours et des travaux seront réalisés au cours des prochains mois sur les différents bâtiments communaux.

Assainissement :

- Des essais de pression et d'étanchéité ont été réalisés avec succès sur une partie du réseau.
- Une étude est en cours de réalisation afin de faire un assainissement individuel au foyer de ski pour la création de plusieurs appartements à l'étage.

Déchets :

- Une demande de bennes à la 2CCAM a été faite pour les déchets verts ainsi qu'un passage en plus pour les encombrants dans l'année sur Romme et Nancy-sur-Cluses.

Enfance-jeunesse :

- Une rencontre a été réalisée avec la garderie du Reposoir afin de mutualiser les sorties des enfants entre les 2 communes.
- Les menus, les informations diverses concernant la garderie ainsi que les factures seront dorénavant dématérialisés.
- Le dernier mercredi de chaque mois une sortie va être organisée à l'extérieur de la commune par la garderie.

Ski :

- Un télé corde de 50 mètres a été mis en place par la commune pour cet hiver. Celui-ci sera gratuit.